

Sotraveer - Winnezele
Unité de compostage
Dossier de demande d'enregistrement des activités
Etude de dangers



Réf. Entime 4091-006-010 / Rév. A / 29.10.2019

Rév.	Date	Rédaction	Vérification	Validation
A	29/10/2019	G. Saint-Maxin	G. Saint-Maxin	M. El Ouafi

Ingénierie environnementale. Prélèvements et mesures sol, eau et air.

14 av. de l'Europe - BP 90195 - 59421 Armentières Cedex
Tél. 03 20 18 17 00 - Fax. 03 20 18 17 09 - www.entime.fr

Sommaire

I	INTRODUCTION	4
II	DOCUMENTS DE REFERENCE	5
III	METHODOLOGIE.....	6
IV	DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT	7
	IV.1 Environnement sensible	7
	IV.2 Environnement industriel	8
	IV.3 Environnement naturel.....	8
V	ACCIDENTOLOGIE.....	10
	V.1 Accidentologie du site	10
	V.2 Retour d'expérience	10
	V.2.1 Introduction	10
	V.2.2 Activité de compostage.....	10
VI	ANALYSE PRELIMINAIRE DES RISQUES	14
	VI.1 Identification des sources de dangers	14
	VI.2 Localisation des potentiels de dangers.....	14
	VI.3 Caractérisation des potentiels de dangers	16
	VI.4 Scénarii de dangers identifiés.....	17
	VI.5 Hypothèses de modélisation	17
	VI.6 Distances d'effets dangereux.....	18
	VI.6.1 Evaluation de l'intensité – seuils de référence.....	18
	VI.6.2 Détermination des zones d'effets.....	19
	VI.7 Cartographie des zones d'effets	20
	VI.8 Effets dominos	22
	VI.9 Synthèse de l'APR.....	22
VII	MOYENS DE LUTTE CONTRE LES DANGERS.....	23
	VII.1 Besoins en eau d'extinction incendie.....	23
	VII.2 Confinement des eaux d'extinction incendie	24
	VII.3 Moyens d'intervention	26
	VII.3.1 Moyens internes.....	26
	VII.3.2 Moyens externes.....	26
VIII	CONCLUSION.....	27

Liste des figures

Figure 1 : Méthodologie de l'étude de dangers.....	6
Figure 2 : Identification des zones sensibles.....	7
Figure 3 : Environnement industriel.....	8
Figure 4 : Cartographie aléa -retrait gonflement des argiles	9
Figure 5 : Origine des incendies liés à l'activité de compostage.....	10
Figure 6 : Localisation des potentiels de dangers	15
Figure 7 : Cartographie des zones d'effets – Scénario 3.....	20
Figure 8 : Cartographie des zones d'effets – Scénarii 5.a et 5.b.....	21
Figure 9 : Cartographie des zones d'effets – Scénario 6.....	21
Figure 10 : Localisation des ressources de lutte contre l'incendie	24

Liste des tableaux

Tableau 1 : Incidents liés aux installations de compostage (1/3)	11
Tableau 2 : Incidents liés aux installations de compostage (2/3)	12
Tableau 3 : Incidents liés aux installations de compostage (3/3)	13
Tableau 4 : Potentiels dangers identifiés sur le site	14
Tableau 5 : Caractéristiques des installations.....	16
Tableau 6 : Données d'entrée de la modélisation de l'incendie du stockage d'essence et gasoil.....	16
Tableau 7 : Scénarii de dangers identifiés.....	17
Tableau 8 : Calcul des distances d'effets - Méthodologie	18
Tableau 9 : Seuils réglementaires des effets dangereux.....	19
Tableau 10 : Distances d'effets obtenues.....	19
Tableau 11 : Synthèse de l'APR.....	22
Tableau 12 : Confinement des eaux incendie	25

I INTRODUCTION

La présente étude de dangers est réalisée dans le cadre du dossier d'enregistrement des activités de Sotraveer à Winnezele.

L'objectif de l'étude de dangers est :

- * D'inventorier les accidents et incidents potentiels liés à l'exploitation du site.
- * De calculer les distances d'effets liées à la survenue d'un accident sur le site.
- * D'étudier les scénarii à risques majeurs sortant du site.
- * De mettre en évidence les mesures constructives, organisationnelles et techniques de lutte contre les dangers.

II DOCUMENTS DE REFERENCE

Les documents de référence utilisés pour la réalisation de cette étude de dangers sont :

- * La loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages.
- * L'arrêté du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées.
- * L'arrêté du 29 septembre 2005 modifiant l'arrêté du 10 mai 2000 modifié relatif à la prévention des accidents majeurs impliquant des substances ou des préparations dangereuses présentes dans certaines catégories d'installations classées pour la protection de l'environnement.
- * Circulaire du 10 mai 2010 récapitulant les règles méthodologiques applicables aux études de dangers, à l'appréciation de la démarche de réduction du risque à la source et aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT) dans les installations classées en application de la loi du 30 juillet 2003
- * Document INERIS « Méthodes pour l'évaluation et la prévention des risques accidentels Ω-2 : Feux de nappe » Octobre 2002
- * Programme EAT-DRA-34 - Opération j Intégration de la dimension probabiliste dans l'analyse des risques – partie 2 : données quantifiées

III METHODOLOGIE

La méthodologie adoptée lors de la réalisation de la présente étude de dangers est donnée dans la Figure 1.

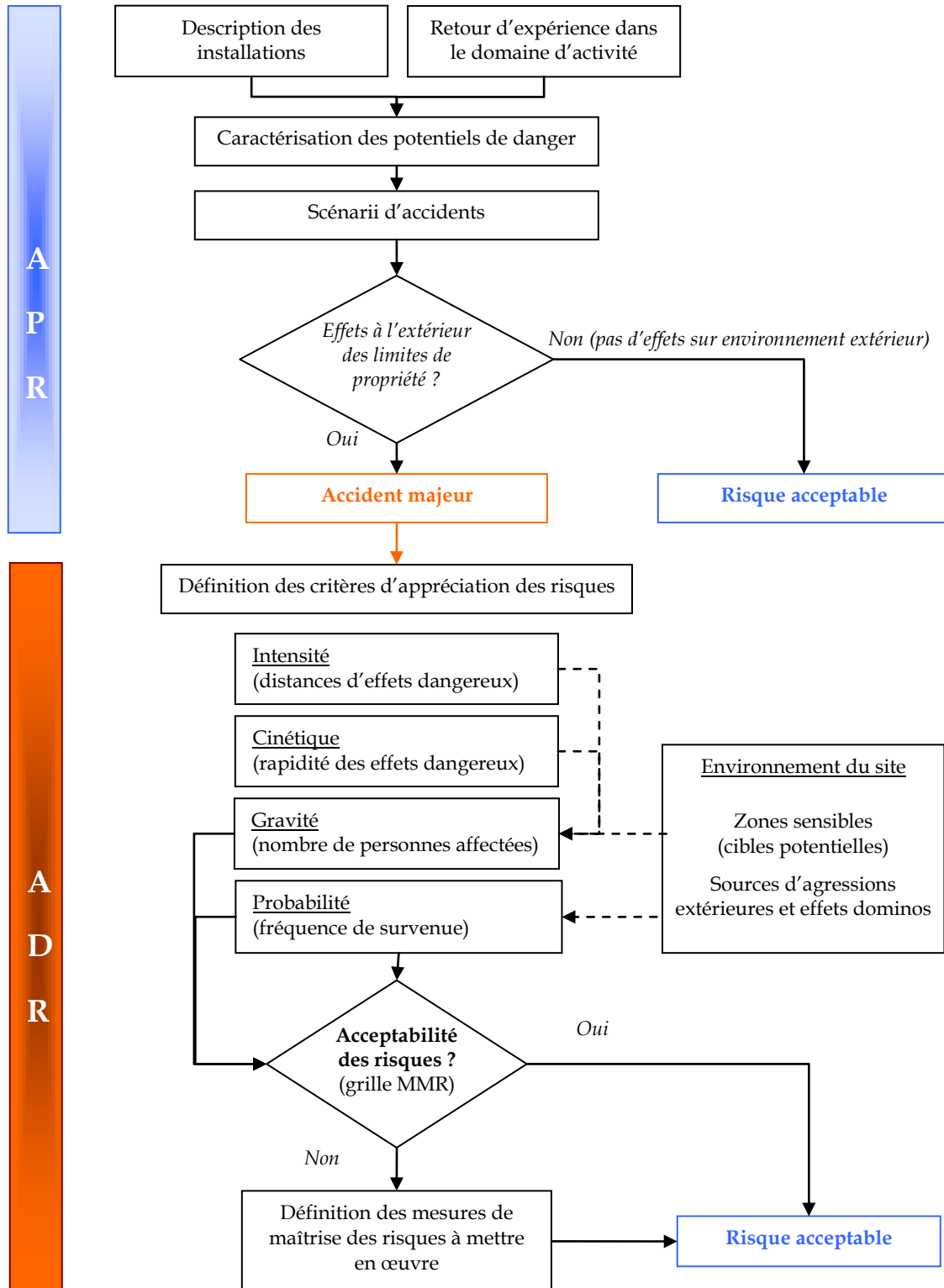


Figure 1 : Méthodologie de l'étude de dangers

IV DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT

IV.1 Environnement sensible

Les zones sensibles recensées à proximité du site sont identifiées sur la Figure 2.



Figure 2 : Identification des zones sensibles

Aucun ERP n'est recensé à proximité du site.

IV.2 Environnement industriel

Les entreprises retrouvées à proximité du site Sotraveer sont localisées sur la Figure 3.

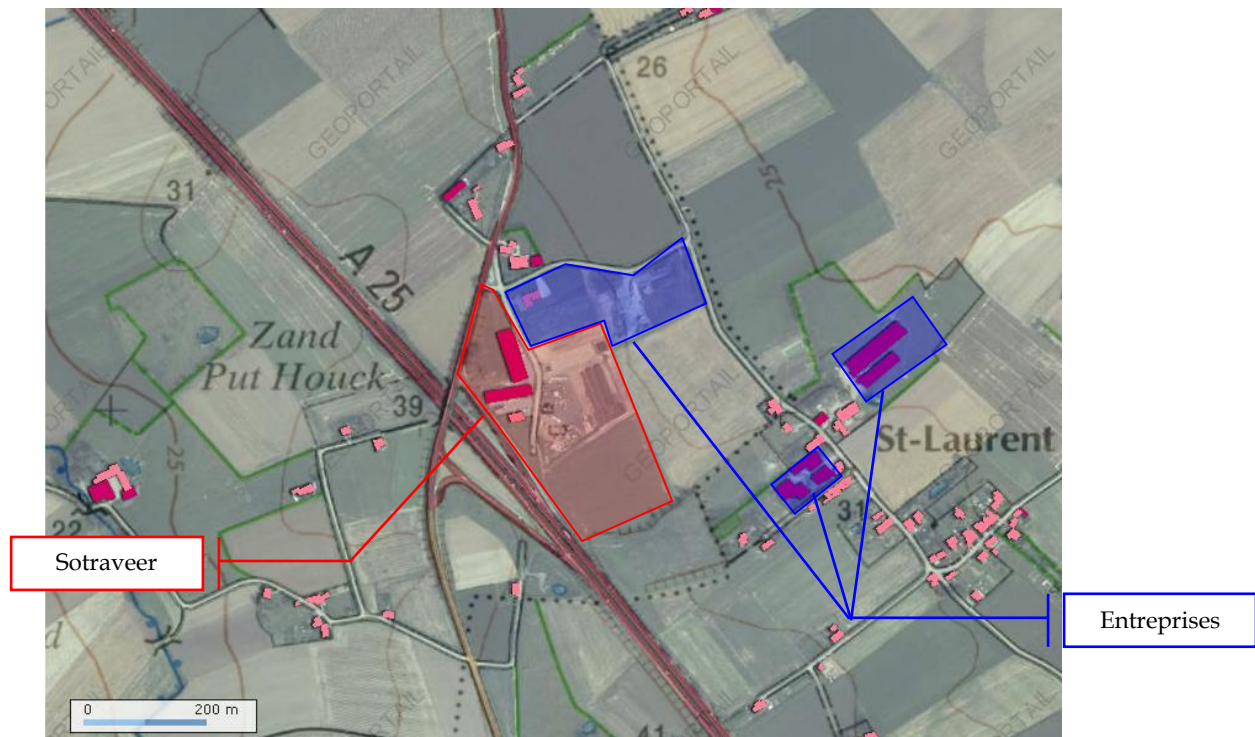


Figure 3 : Environnement industriel

IV.3 Environnement naturel

La commune de Winnezele est recensée dans deux plans de prévention des risques naturels pour les aléas suivants :

- * Inondations : PPR approuvé le 28/12/2007.
- * Retrait - gonflement des argiles : cartographie du BRGM, PPR prescrit le 13/02/2001.

Le site Sotraveer à Winnezele :

- * N'est pas concerné par le PPRi de l'Yser (cf. carte de zonage réglementaire annexe 4).
- * Est situé dans une zone d'aléa moyen des retraits et gonflement des argiles (Figure 4).

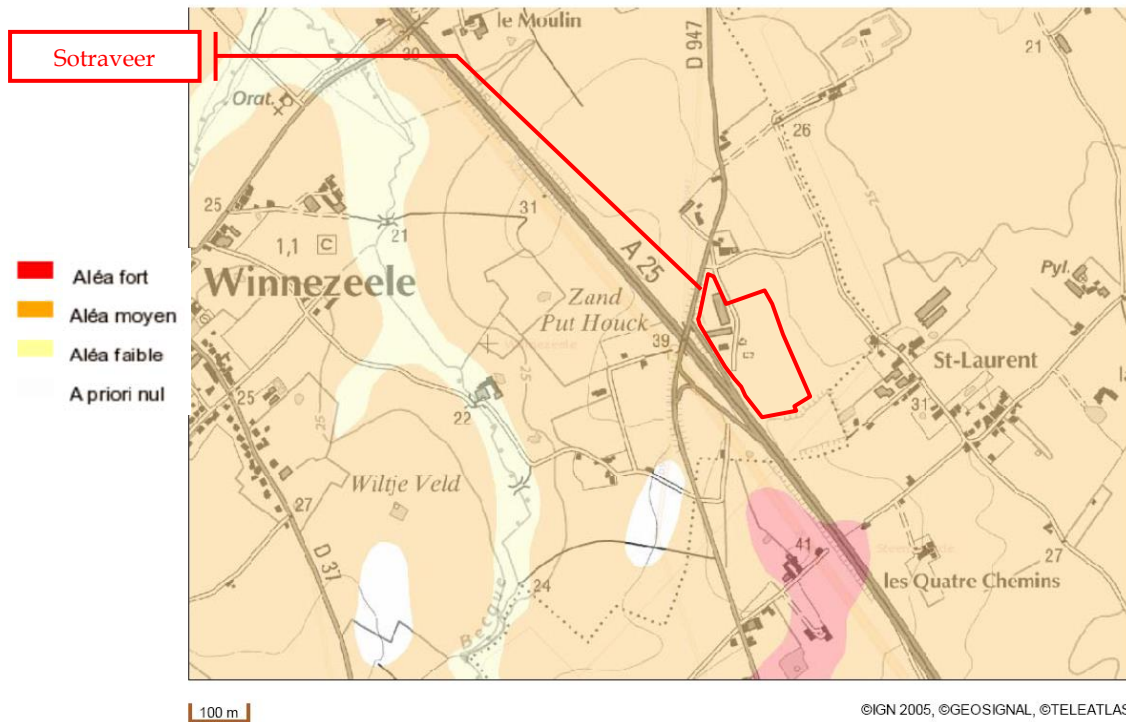


Figure 4 : Cartographie aléa -retrait gonflement des argiles

L'aléa « retrait - gonflement des Argiles » n'engendrera pas de dangers supplémentaires sur le site. Les phénomènes dangereux identifiés sur le site (cf. paragraphe VI.1) sont des incendies, les mouvements de terrains ne sont pas susceptibles d'être une source d'incendie.

Les mouvements de terrains ne sont pas considérés comme « évènement initiateur » des phénomènes dangereux pouvant se produire sur le site.

V ACCIDENTOLOGIE

V.1 Accidentologie du site

Un seul incident a eu lieu sur le site depuis sa création en 2003. Un incendie se déclare dans un tas de compost suite à l'arrivée et au déchargement d'une benne présentant un départ d'incendie.

L'incendie est maîtrisé par les pompiers, aucun dégât matériel ni humain n'est constaté.

Une procédure de contrôle systématique des chargements arrivant sur le site a été mise en place suite à cet incident.

V.2 Retour d'expérience

V.2.1 Introduction

Les antécédents d'accidents recensés sur des sites mettant en œuvre des activités et des produits similaires au site Sotraveer à Winnezele ont fait l'objet :

- * D'une analyse des événements survenus (causes, conséquences et mesures compensatoires adoptées).
- * D'un descriptif des mesures de prévention et de protection mises en place afin de remédier aux risques identifiés.

La base de données ARIA, gérée par le BARPI (organisme dépendant du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable), recense les événements accidentels qui ont ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique et l'environnement. Ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, carrières, élevages... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses.

V.2.2 Activité de compostage

La recherche a été réalisée en introduisant le mot clé « compostage » qui caractérise l'activité du site Sotraveer. Vingt-sept accidents représentatifs sont recensés dans la base de données ARIA-BARPI. La synthèse de ces accidents est donnée dans la Figure 5.

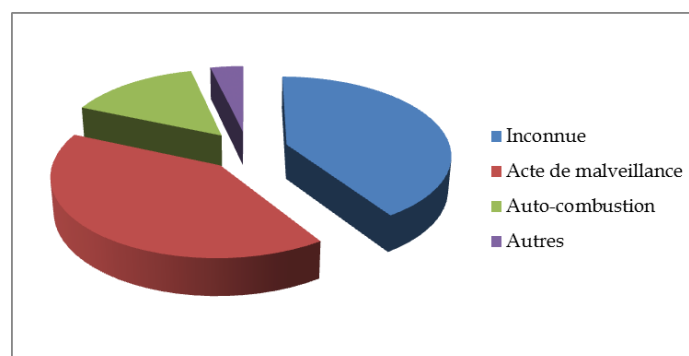


Figure 5 : Origine des incendies liés à l'activité de compostage

Aucun dégât important n'a été recensé, aucune personne n'a été atteinte. Les mesures immédiates prises en cas de départ d'incendie sont l'étalement puis l'arrosage des matières concernées. Le détail de ces accidents est donné dans les Tableau 1, Tableau 2 et Tableau 3.

Référence ARIA	Accident répertorié	Origine du sinistre	Mesures mises en place
47744	Incendie de déchets verts sur une plateforme de compostage	Présence de cendres chaudes dans les déchets verts déposés OU fermentation incontrôlée de particules fines	-
47702	Incendie dans un bâtiment de stockage biomasse (bois bruts et fines de bois)	Inconnue	-
47920	Incendie d'un andain en fermentation	Fermentation de la paille présente dans l'andain et arrosage insuffisant en période de faible pluviométrie	<ul style="list-style-type: none"> * Sensibilisation du personnel sur les procédures d'urgence * Révision de la procédure d'arrosage * Mise en place d'un suivi mensuel de l'arrosage réalisé * Mise en place d'un contrôle régulier du matériel de lutte contre l'incendie
47358	Incendie d'un tas de broyage de déchets dans un centre de compostage	Auto-combustion du produit	<ul style="list-style-type: none"> * Evacuation du compost du site plus rapide * Limiter les apports de boues * Résorber le stock de déchets verts et refus * Formation de l'opérateur de compostage à la procédure d'astreinte
46173	Incendie de bois et déchets verts en attente de broyage	Inconnue	-
46022	Incendie sur un andain de compostage	Ajout de matières résiduelles d'un incendie ayant eu lieu sur le site une semaine auparavant (accident 46021)	-
46021	Incendie sur un andain de compostage	Auto-combustion de boues d'épuration séchées que l'exploitant avait incorporé dans l'andain	<ul style="list-style-type: none"> * Stockage des boues conditionné aux andains de moins d'un mètre de hauteur et incorporation rapide de ces boues à leur arrivée sur site
45879	Incendie sur un stock de déchets de bois	Origine criminelle	<ul style="list-style-type: none"> * Mise en place d'un système de vidéosurveillance envisagée
45722	Incendie sur un andain de broyats de végétaux en cours de compostage	Emballement du compostage suite à l'ajout d'une couche de broyats sur l'andain (les points chauds générés par la sur-fermentation en fond d'andain ont enflammé les broyats superficiels plus récents)	<ul style="list-style-type: none"> * Augmentation de la fréquence des mesures de température des déchets en cours de compostage * Interdiction de gerber des broyats supplémentaires sur un andain déjà en cours de compostage

Tableau 1 : Incidents liés aux installations de compostage (1/3)

Référence ARIA	Accident répertorié	Origine du sinistre	Mesures mises en place
45386	Incendie de déchets verts sur une aire de compostage	Inconnue	-
44878	Incendie d'un andain de compost à trier	Auto-combustion due à une accumulation anormale de compost (pannes répétées du matériel de criblage)	-
42873	Incendie d'un stockage de déchets verts	Auto-combustion favorisée par des conditions météo orageuses	<ul style="list-style-type: none"> * Révision des procédures d'alerte * Réorganisation du stockage des déchets verts * Augmentation de la fréquence de broyage
42148	Incendie de bois broyés	Auto-combustion des déchets	-
42054	Incendie de végétaux sur une plate-forme de compostage	Inconnue	* Espacement des andains
40627	Incendie d'un andain de compostage	Echauffement naturel du compost attisé par un vent fort	-
40349	Incendie d'un andain de déchets verts	Origine criminelle envisagée	-
37646	Incendie d'un stockage de refus de criblage	Inconnue	-
36919	Incendie d'un stockage de végétaux	Acte de malveillance	-
35796	Incendie d'un stockage de refus de criblage	Auto-combustion due au mélange de entre les refus de criblage et les broyats de déchets humides	<p>Renforcement des moyens de lutte contre l'incendie</p> <p>Durée de stockage statique des refus de criblage limitée à 2 mois</p>

Tableau 2 : Incidents liés aux installations de compostage (2/3)

Référence ARIA	Accident répertorié	Origine du sinistre	Mesures mises en place
35211	Incendie d'un tas de végétaux dans une entreprise de compostage et recyclage des déchets verts et pollution des eaux de surface suite au déversement des eaux d'extinction d'incendie	Origine de l'incendie inconnue Pollution due à la non fermeture de la vanne d'isolement du bassin de rétention	-
34221	Incendie d'un andain de compost en maturation	Origine criminelle	-
32498	Incendie d'un stockage extérieur de compost	Inconnue	-
30354	Incendie sur un stockage de déchets ultimes de compostage	Inconnue	-
28256	Incendie de tourbe en décomposition	Inconnue	-
25762	Incendie de biofiltre et compost	Inconnue	-
25345	Incendie d'un stock de déchets de refus de compostage	Fermentation prolongée du tas de déchets secs ayant conduit à une auto-combustion	-
22780	Incendie d'un stock de compost en fin de maturation	Inconnue	-

Tableau 3 : Incidents liés aux installations de compostage (3/3)

VI ANALYSE PRELIMINAIRE DES RISQUES

VI.1 Identification des sources de dangers

Les potentiels dangers identifiés sur le site sont donnés dans le Tableau 4.

Source	Caractéristiques	Conditions de mise en œuvre	Nature du risque
Essence - gasoil	Inflammable	Stockage en cuves (2 x 10 m ³ , rétention commune)	Incendie
Matières végétales	Inflammable	Stockage en andains	Incendie
Bois	Inflammable	Stockage en masse	Incendie

Tableau 4 : Potentiels dangers identifiés sur le site

VI.2 Localisation des potentiels de dangers

La localisation des sources de dangers liées au projet est donnée dans la Figure 6.

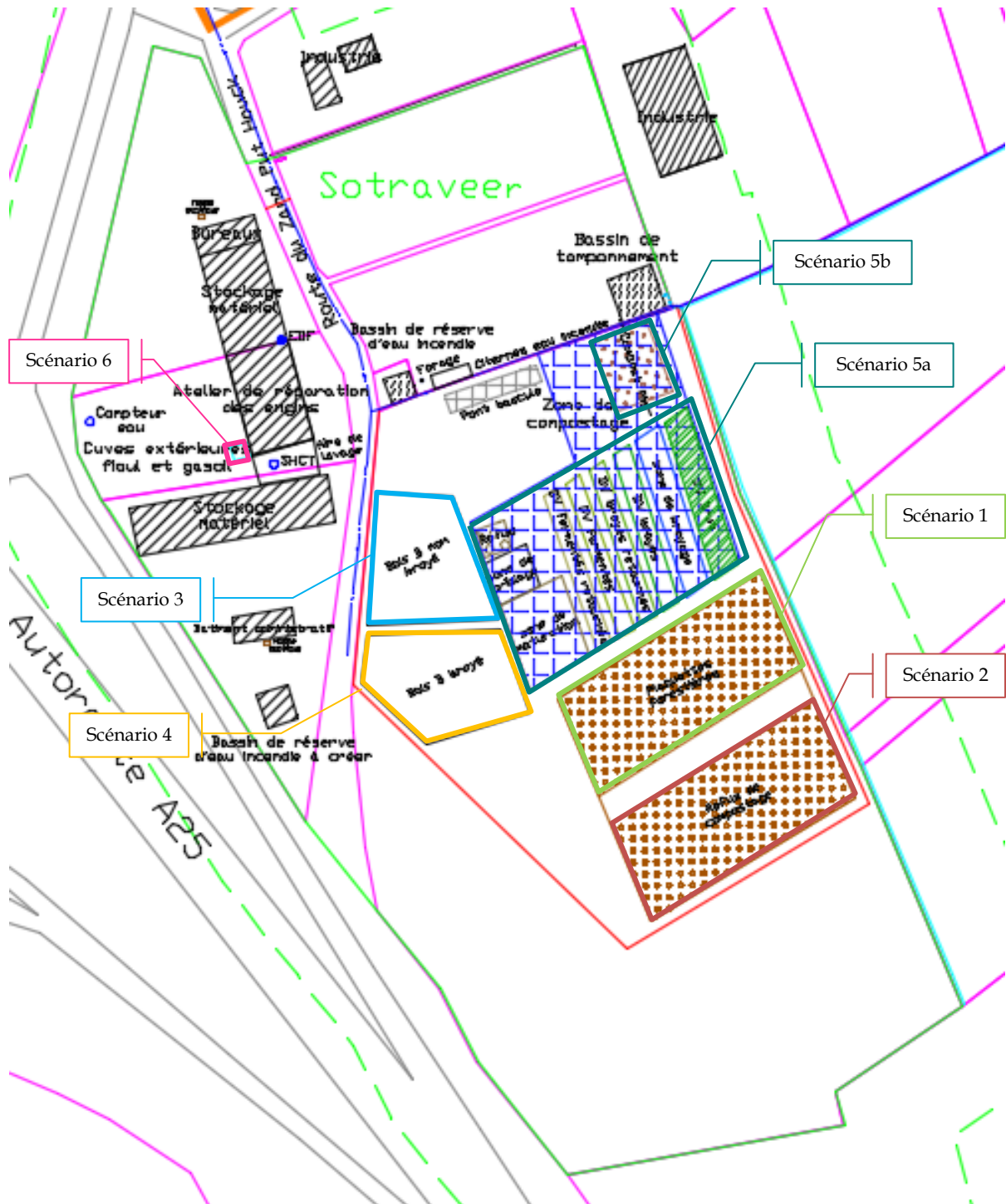


Figure 6 : Localisation des potentiels de dangers

VI.3 Caractérisation des potentiels de dangers

Les caractéristiques des stockages sont indiquées dans le Tableau 5.

N° Scénario	1	2	4	3	5a et 5b
Stockages	Plaquettes forestières	Refus de compostage	Bois B broyé	Bois B non broyé	Compost
Configuration stockage	A l'air libre, en extérieur	A l'air libre, en extérieur	A l'air libre, en extérieur	A l'air libre, en extérieur	A l'air libre, en extérieur
Type de stockage	En masse	En masse	En masse	En masse	En masse
Surface au sol de stockage (m ²)	2 925	2 925	1 536	1 120	4 350
Hauteur de stockage (m)	2	1	4	2	3
Volume stocké (m ³)	5 850	2 925	6 144	2 240	13 050

Tableau 5 : Caractéristiques des installations

Les données d'entrée de la modélisation du stockage de solvants et d'encre sont reprises dans le Tableau 6.

Volume stocké	20 m ³ (2 x 10m ³)
Liquide inflammable	Hydrocarbures
Masse volumique	750 kg/m ³
Débit massique surfacique de combustion	0,055
Dimensions de la rétention (local de stockage)	L = 4 m, l = 3 m, H = 0,65 m

Tableau 6 : Données d'entrée de la modélisation de l'incendie du stockage d'essence et gasoil

VI.4 Scénarii de dangers identifiés

Le Tableau 7 recense les scénarii de dangers identifiés sur le site.

Référence	Scénarii d'accidents	Equipements / Activités	Type d'effets
1	Incendie des plaquettes forestières	Zone de stockage des plaquettes	Thermiques
2	Incendie du refus de compostage	Zone de stockage du refus de compostage	Thermiques
3	Incendie du bois B broyé	Zone de stockage du bois B broyé	Thermiques
4	Incendie du bois B non broyé	Zone de stockage du bois B non broyé	Thermiques
5.a	Incendie de la zone de compostage	Zone de maturation du compost	Thermiques
5.b		Zone de stockage du compost fini	Thermiques
6	Incendie de liquides inflammables	Cuves d'essence et de gasoil	Thermiques

Tableau 7 : Scénarii de dangers identifiés

VI.5 Hypothèses de modélisation

Les différents outils de modélisation utilisés pour calculer les distances d'effets sont repris dans le Tableau 8.

Phénomène dangereux		Potentiels de danger	Méthodologie de calcul
Incendie	Effets dangereux liés au rayonnement de la flamme	FLUmilog 4.0.0.8	
		Stockage de matières combustibles solides	<ul style="list-style-type: none"> * Modèle adapté aux feux de solides en bâtiment * Prise en compte des structures et parois. * Stockage en masse et rack. * Incendie généralisé des stockages
		Modèle de la flamme solide – Feu de nappe	
		Stockage de liquides inflammables (encres et solvants)	<ul style="list-style-type: none"> * Modèle adapté aux incendies en extérieur * Flamme assimilée à un cylindre : dimensionnement des effets à partir de la surface de flamme * Prise en compte de l'effet du vent et de l'angle d'exposition de la cible

Tableau 8 : Calcul des distances d'effets - Méthodologie

VI.6 Distances d'effets dangereux

VI.6.1 Evaluation de l'intensité – seuils de référence

Au regard des potentiels de dangers précédemment identifiés sur le site, l'évènement redouté central pouvant survenir est l'incendie des différents stockages.

Les échelles réglementaires d'appréciation des effets des phénomènes dangereux pouvant survenir pour l'Homme et les structures, spécifiées dans l'arrêté du 29 septembre 2005, sont données dans le Tableau 9.

Les zones d'effets suivantes sont recherchées :

- * Seuil d'Effet Irréversible (SEI) qui définit la zone de dangers significatifs pour la vie humaine.
- * Seuil d'Effet Létaux (SEL) qui définit la zone de dangers graves pour la vie humaine (décès potentiel de 1% des individus).
- * Seuil d'Effet Létaux Significatifs (SELS) qui définit la zone de dangers très graves pour la vie humaine (décès potentiel de 5% des individus).

L'évaluation de l'intensité des scénarii d'accidents correspond au calcul des dimensions de chacune de ces zones à risques autour de l'installation.

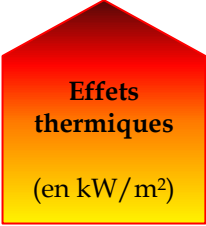
Types d'effets	Valeurs	Effets sur homme	Effets sur structures
	200		Seuil de ruine du béton en quelques dizaines de minutes
	20	/	Seuil de tenue du béton pendant plusieurs heures et correspondant au seuil des dégâts très graves sur les structures béton
	16		Seuil d'exposition prolongée des structures et correspondant au seuil des dégâts très graves sur les structures, hors structures béton
	8	SEls	Seuil des effets domino correspondant au seuil de dégâts graves
	5	SEL	Seuil des destructions significatives de vitres
	3	SEI	/

Tableau 9 : Seuils réglementaires des effets dangereux

VI.6.2 Détermination des zones d'effets

Les distances d'effets obtenues pour les scénarii de danger considérés sont reprises dans le Tableau 10.

Référence	Scénarii d'accidents	Type d'effets	Distances d'effets dangereux (m)			Effets hors du site
			SEls	SEL	SEI	
1	Incendie des plaquettes forestières	Thermiques	-	-	-	Non
2	Incendie du refus de compostage	Thermiques	-	-	-	Non
3	Incendie du bois B broyé	Thermiques	-	5	10	Non
4	Incendie du bois B non broyé	Thermiques	-	-	-	Non
5.a	Incendie du compost - zone de maturation	Thermiques	-	-	5	Non
5.b	Incendie du compost - compost fini	Thermiques	-	-	5	Non
6	Incendie des cuves d'essence et gasoil	Thermiques	L = 12	L = 15	L = 19	Non
			l = 11	l = 14	l = 17	

Tableau 10 : Distances d'effets obtenues

NB : Flumilog préconise de retenir, pour de faibles distances d'effets :

- ✖ Une distance d'effets de 5 m pour celles comprises entre 1 et 5 m.
- ✖ 10 m pour celles comprises entre 6 m et 10 m.

VI.7 Cartographie des zones d'effets

Les zones d'effets dangereux obtenues pour le scénario de danger n°3 sont représentées sur les Figure 7 à Figure 9.

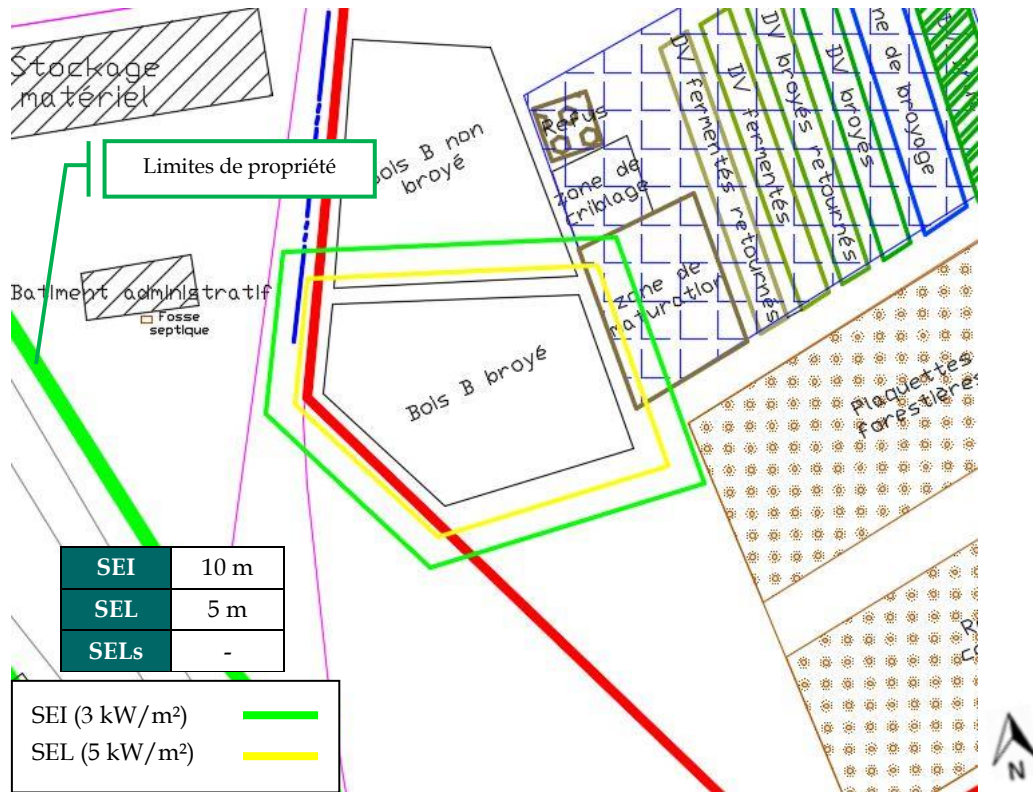


Figure 7 : Cartographie des zones d'effets – Scénario 3

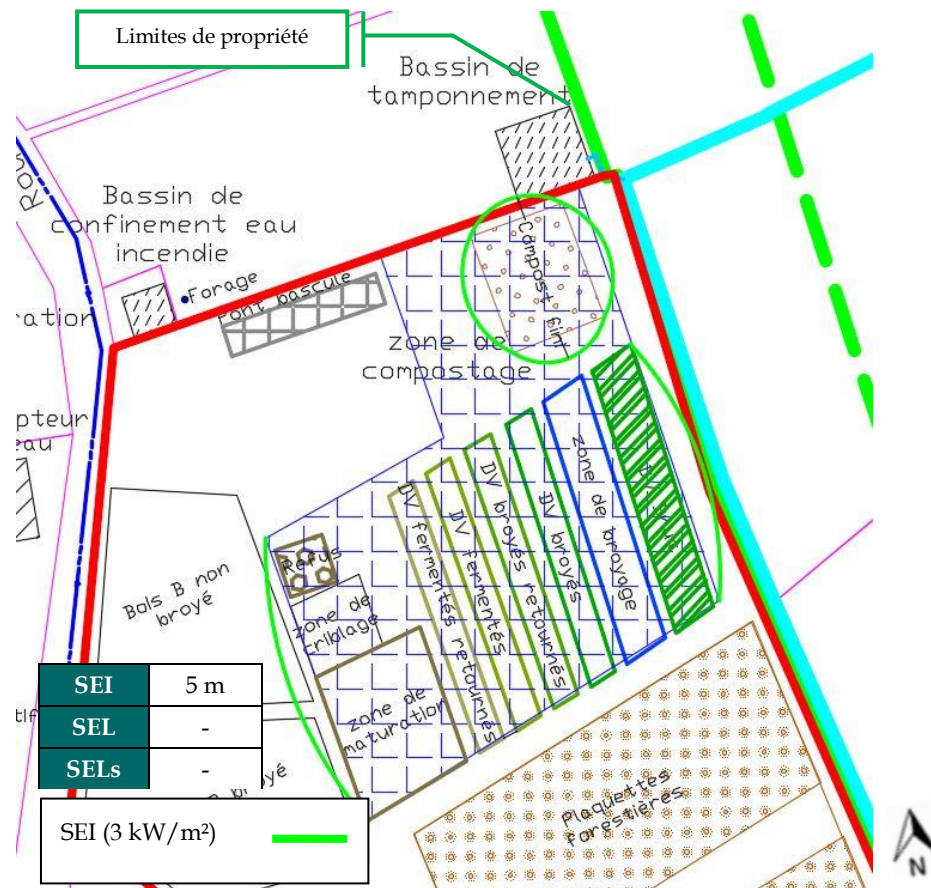


Figure 8 : Cartographie des zones d'effets – Scénarii 5.a et 5.b

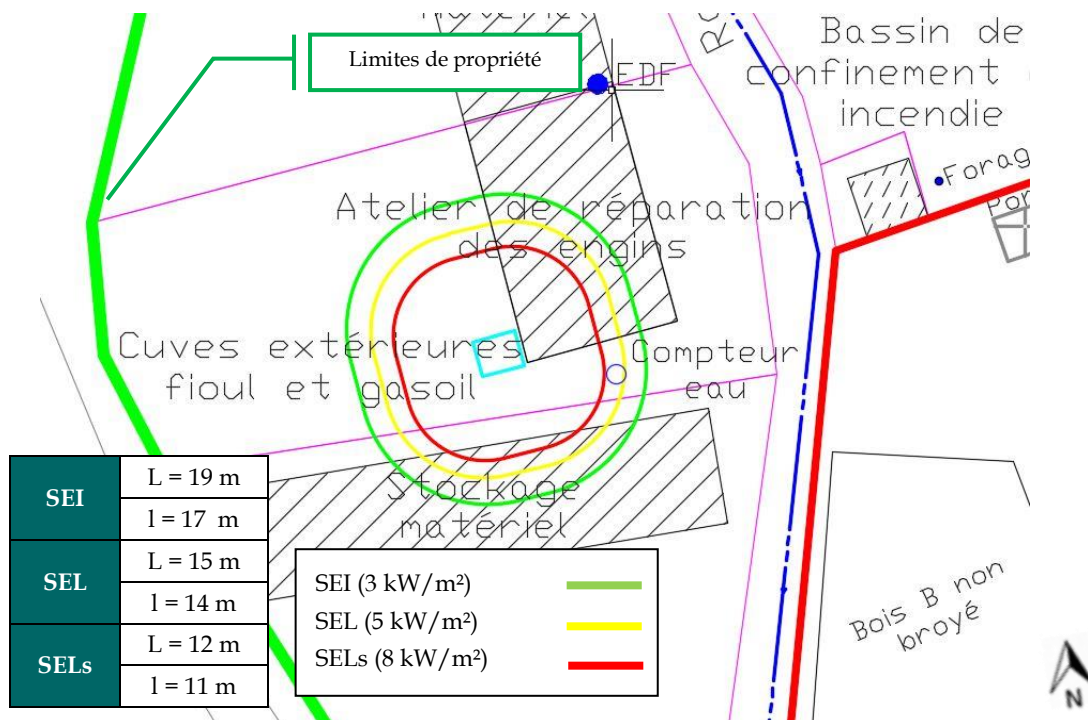


Figure 9 : Cartographie des zones d'effets – Scénario 6

VI.8 Effets dominos

Les incendies des différents stockages du site n'engendrent pas d'effets dominos. Seul l'incendie survenant au niveau de la rétention des cuves d'essence et gasoil engendre des effets dominos qui affectent le bâtiment d'atelier de réparation des engins et le bâtiment de stockage matériel du site.

VI.9 Synthèse de l'APR

Les scénarii d'accidents majeurs sont donnés dans le Tableau 11.

Réf.	Scénarii d'accidents	Types d'effets	Accident majeur ?	
			Oui	Non
1	Incendie des plaquettes forestières	Thermiques		X
2	Incendie du refus de compostage	Thermiques		X
3	Incendie du bois B broyé	Thermiques		X
4	Incendie du bois B non broyé	Thermiques		X
5.a	Incendie du compost – zone de maturation	Thermiques		X
5.b	Incendie de la zone de compostage – compost fini	Thermiques		X
6	Incendie des cuves d'essence et gasoil	Thermiques		X

Tableau 11 : Synthèse de l'APR

Aucun accident majeur n'est recensé sur le site, l'Analyse Détaillée des Risques n'est donc pas nécessaire.

VII MOYENS DE LUTTE CONTRE LES DANGERS

VII.1 Besoins en eau d'extinction incendie

L'installation est dotée de moyens nécessaires d'alerte des services d'incendie et de secours ainsi que de moyens de lutte contre l'incendie appropriés aux risques et conformes aux normes en vigueur, notamment :

- ✗ d'un ou plusieurs appareils d'incendie (prises d'eau, poteaux par exemple) d'un réseau public ou privé implantés de telle sorte que tout point de la limite des tas de matières avant, pendant et après compostage se trouve à moins de 100 mètres d'un appareil permettant de fournir un débit minimal de 60 m³/h pendant une durée d'au moins deux heures.
- ✗ A défaut, une réserve d'eau destinée à l'extinction est accessible en toutes circonstances. Si cette dernière n'est pas exclusivement destinée à l'extinction d'incendie, l'exploitant matérialise le volume requis pour assurer la défense contre l'incendie et s'assure de la disponibilité permanente de la réserve d'eau. Son dimensionnement et son implantation doivent avoir reçu l'accord des services départementaux d'incendie et de secours avant la mise en service de l'installation.
- ✗ D'extincteurs répartis à l'intérieur de l'installation lorsqu'elle est couverte, sur les aires extérieures et dans les lieux présentant des risques spécifiques, à proximité des dégagements, bien visibles et facilement accessibles. Les agents d'extinction sont appropriés aux risques à combattre et compatibles avec les matières stockées. En cas de risque élevé d'incendie, l'installation est également dotée de robinets d'incendie armés situés à proximité des issues des bâtiments fermés. Ils sont disposés de telle sorte qu'un foyer puisse être attaqué simultanément par deux lances sous deux angles différents.

Les moyens de lutte contre l'incendie sont disponibles en permanence et dimensionnés pour fonctionner efficacement quelle que soit la température extérieure, et notamment en période de gel.

L'exploitant fait procéder à la vérification périodique et à la maintenance des matériels de sécurité et de lutte contre l'incendie conformément aux référentiels en vigueur. Les résultats des contrôles et, le cas échéant, ceux des opérations de maintenance sont consignés.

Les ressources en eau actuellement disponibles sur le site sont de **350 m³** avec :

- ✗ 3 citernes d'eau : $2 \times 30 \text{ m}^3 + 1 \times 20 \text{ m}^3 = 80 \text{ m}^3$.
- ✗ Une borne à incendie alimentée en eau de ville (débit de 60 m³/h).
- ✗ Un bassin de réserve d'eau incendie : 150 m³.

Les ressources en eau disponibles sur le site Sotraveer sont suffisantes pour la lutte contre un incendie des stockages de bois du site.

La Figure 10 montre la localisation de l'ensemble des moyens de lutte contre l'incendie existants sur le site.

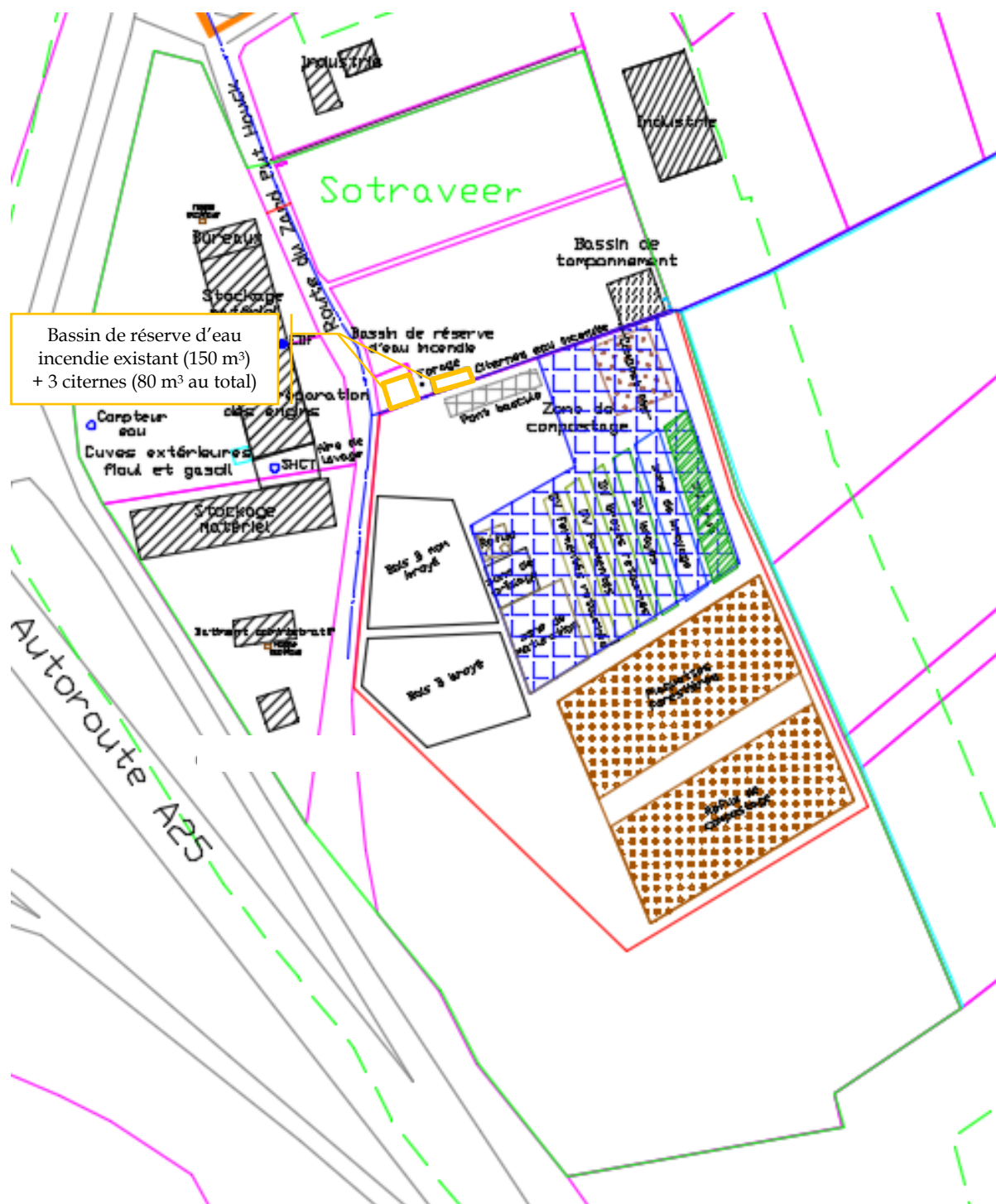


Figure 10 : Localisation des ressources de lutte contre l'incendie

VII.2 Confinement des eaux d'extinction incendie

Le volume de rétention à mettre en place pour le confinement des eaux incendies est calculé, d'après le document D9A, Défense Extérieure Contre l'Incendie et rétentions. Le détail du calcul est donné dans le Tableau 12.

Paramètres	Stockage
Besoins pour la lutte extérieure ⁽¹⁾	120 m ³
Moyens de lutte intérieure contre l'incendie	Pas de sprinklers ; aucun brouillard d'eau
Volume d'eau lié aux intempéries ⁽²⁾	240 m ³
Présence stock de liquides ⁽³⁾	-
Volume d'eau à confiner	360 m³

⁽¹⁾ Résultat issu du calcul selon le document technique D9.

⁽²⁾ La surface collectée correspond à la surface drainée, soit une surface de 24 000 m². Elle correspond à la zone de stockage. La pluie collectée est de 10 l/m².

⁽³⁾ 20% du volume contenu dans le local contenant le plus grand volume.

Tableau 12 : Confinement des eaux incendie

Dans le cas le plus pénalisant d'un incendie généralisé de la zone de stockage de bois, les besoins en confinement s'élèveraient à 360 m³. Ces eaux seront stockées dans le bassin de tamponnement qui dispose d'une capacité de confinement suffisante. Une vanne de sectionnement (actionnement manuel) est installée en sortie du bassin.

Les eaux d'extinction collectées seront éliminées vers les filières de traitement des déchets appropriées, après analyses de leur qualité.

VII.3 Moyens d'intervention

VII.3.1 Moyens internes

Le site Sotraveer dispose d'extincteurs mobiles adaptés au risque positionnés conformément aux règles APSAD en vigueur. Ces installations sont contrôlées annuellement par un organisme agréé.

Le personnel est informé et formé aux risques d'incendie engendré par les activités.

VII.3.2 Moyens externes

En cas d'incendie, l'alerte est donnée au SDIS qui déclenche les Centres de Secours avoisinants.

VIII CONCLUSION

Les dangers apportés à l'environnement extérieur par le site Sotraveer ont été déterminés par la présente étude de dangers, dans le cadre du dossier de demande d'enregistrement. L'ensemble des risques est acceptable pour l'environnement extérieur.

L'analyse préliminaire des risques a permis d'identifier 6 scénarii de danger sur la base du retour d'expérience, de l'accidentologie et de l'identification des activités du site.

Les moyens de lutte contre l'incendie ont été identifiés et sont appropriés aux risques.